www.mairie-cestas.fr
Site officiel de la Mairie de Cestas

CESTAS INFOS

L'Agenda de Mars

7 Mars	**AG** de la Société de chasse - Cabane de chasse (voir encart)
7 Mars	**LOTO DES GRAND-MÈRES** du Comité des Fêtes de Gazinet - Salle de Rink Hockey de Gazinet (voir encart)
19 Mars	**Cérémonies commémoratives de la fin de la guerre d'Algérie** (voir encart)
20 Mars	**Carnaval "C@RNAVAL 2.021"** (voir affiche)
22 mars	**Don du sang** avec l'EFS Halle du Centre Culturel à partir de 15h30

Programmations sous réserve des directives gouvernementales de lutte contre le COVID-19

CARNAVAL 2021

SAMEDI 20 MARS 2021
DE 10H À 20H

Tous sur la toile

C@RNAVAL 2.021

CONCOURS DE DÉGUISEMENTS
(THÈME LIBRE)

POUR LES 3 PREMIERS DES PLACES DE CINÉMA SONT À GAGNER

Rendez-vous le 8 mars 2021 sur la page www.facebook.com/cestas.culture pour découvrir l'évènement « C@rnaval 2.021 : concours de déguisement 2.0 » et partager vos plus belles photos en déguisement

Dans le cadre de la protection de tous et du droit à l'image, le règlement du concours sera mis en ligne sur la page Facebook cestas.culture et sur le site de la mairie de Cestas à partir du lundi 8 mars 2021.

CULTURE & LOISIRS

CLUB DE LOISIRS
LEO LAGRANGE DE GAZINET
www.leolagrangegazinet.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Mercredi 17 mars 2021 à 19h
en présentiel ou en distanciel

ACTIVITÉS ENFANTS AU CLUB
Cours d'Anglais - Atelier Arts Appliqués
Cours de Guitare

ALSH MERCREDIS RÉCRÉATIFS
Journée ou demi-journée
Le mercredi de 8h à 18h30

ACTIVITÉS EN VISIO
Cours d'Anglais pour adultes (tous niveaux)
Cours d'Espagnol pour adultes (tous niveaux)
Atelier Sophrologie - Stretching

STAGE IKEBANA*
Samedi 20 mars 2021
Chapelle de Gazinet
* sous réserve

Inscriptions et renseignements au 05 56 36 02 76
leo.lagrange.gazinet@wanadoo.fr

Service Animation Jeunesse

PASSEZ LE BAFA !
LA MAIRIE PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE AIDE FINANCIERE, EN DIRECTION DES 17/25 ANS
<< DEVENEZ ANIMATEUR SAISONNIER / COLO' / CENTRE DE LOISIRS,... >>

Une formation courte et accessible dès 17 ans !
 # Un job rémunéré durant les vacances scolaires et plus
 # Un engagement citoyen
 # Une première prise de responsabilité

Le travail de jeune animateur BAFA est un job saisonnier qui vous permettra de voyager, d'échanger… Le BAFA vous formera à prendre des responsabilités. L'obtention de ce diplôme est une ligne supplémentaire sur un CV qui peut faire la différence pour un employeur.

Si vous souhaitez passer le BAFA ou avoir des renseignements sur le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, n'hésitez pas à contacter Coco : **05.56.78.13.00 / saj@mairie-cestas.fr**

Nous vous accompagnerons du début à la fin de votre formation :
- Renseignements sur le fonctionnement de la formation BAFA : comment ça se passe, combien ça coûte, contenus des modules de formations, comment s'inscrire,…
- Aide au choix de votre organisme de formation et aide à la recherche de votre stage pratique.
- Possibilité d'avoir une aide financière de la mairie de Cestas selon le revenu de votre famille.

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier contactez nous.
Pour bien comprendre les 5 étapes de la formation BAFA : **www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd**

COMMISSION HUMANITAIRE DU COMITE DE JUMELAGE DE CESTAS/REINHEIM ORGANISE :

VENTE SOLIDAIRE

DIMANCHE 19 MARS 2021 de 8h à 12h
Jardin du local situé 5 avenue du Baron Haussmann à Cestas Bourg
Objets, meubles, Jouets....

La Médiathèque de Cestas
vous informe :

LA MEDIATHEQUE EST OUVERTE !!!

ET N'OUBLIEZ PAS,
TOUJOURS À VOTRE DISPOSITION :
LE CLIC ET COLLECTE, LE PORTAGE, NOTRE SITE
NOTRE TOUT RÉCENT COMPTE INSTAGRAM.

Renseignements et réservations au 05 57 83 53 11
ou www.mediatheque-cestas.fr

COMITÉ DES FÊTES DE GAZINET ORGANISE :

DIMANCHE 7 MARS 2021
À 15H (OUVERTURE DES PORTES À 14H30)

LOTO DES GRAND-MERES*

Salle de Rink Hockey de Gazinet
Venez participer à ce moment festif.
*(*sous réserve)*

Comité des fêtes de Cestas Bourg

Après avoir oeuvrés avec brio durant six ans au dynamisme de la ville de Cestas, Corinne et Alain LARTIGUE, respectivement présidente et vice président du Comité des Fêtes de Cestas Bourg ont décidé de démissionné de leurs postes. Aussi le 22 janvier 2021 une assemblée générale du Comité des Fêtes de Cestas Bourg s'est réunie en conférence téléphonique (crise sanitaire oblige...), l'occasion de voter pour un nouveau bureau et président.

Voici le nouveau Bureau :
Président : Eric Dubourg
Vice Président : Franck Boireau
Secrétaire : Jeanne Berny
Trésorier : Marc Boireau

Vous aimez Cestas !
Vous souhaitez participer à son dynamisme et sa joie de vivre !
Vous aimez la convivialité, alors n'hésitez pas à nous rejoindre quel que soit votre âge.
Nous espérons tous que cette crise sanitaire s'achève le plus vite possible afin que l'on puisse réunir tous les cestadais et cestadaises lors d'un rassemblement pour rompre en toute convivialité cette parenthèse sociale.
Pour atteindre ce but votre aide est la bienvenue, le comité est ouvert à vos suggestions et à vos idées.
On attend plus que vous !

Contactez nous : comitedesfetesdecestasbourg@gmail.com ou Eric Dubourg (entre 18h et 20h du lundi au vendredi)
06 78 47 80 06

INFOS

www.mairie-cestas.fr
Site officiel de la Mairie de Cestas

Service Education Jeunesse

Ouverture des inscriptions en petite section pour les enfants nés en 2018 dans une école maternelle de la commune de Cestas pour la rentrée 2021/2022 du lundi 4 janvier au vendredi 5 mars 2021.

Seules les demandes d'inscription de secteur seront prises en compte durant cette période.

Les demandes de dérogation (de secteur ou d'âge) seront ouvertes à une date ultérieure.

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la mairie de Cestas : www.mairie-cestas.fr, rubrique « TOUS LES AGES DE LA VIE » - « INSCRIPTIONS SCOLAIRES ».

Envoi du dossier de préférence par mail à : affaires.scolaires@mairie-cestas.fr, ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville ou sur rendez-vous en appelant le 05 56 78 13 00.

Tout dossier complet est constitué :
- du dossier d'inscription dûment complété et signé des deux parents
- des photocopies du livret de famille (pages parents et enfants – toute la fratrie)
- de la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois
- de la photocopie du jugement de divorce si nécessaire.

Pour tout renseignement, contactez le service Education Jeunesse au 05 56 78 13 00

CEREMONIES COMMEMORATIVES DU CESSEZ LE FEU DE LA GUERRE D'ALGERIE

Le comité local FNACA de Cestas en collaboration avec la municipalité organise le vendredi 19 mars 2021 une cérémonie en hommage à toutes les victimes de la guerre d'Algérie selon le programme suivant :

11h30 : Cérémonie devant le Monument aux Morts.
12h00 : Dépôt de gerbe à la stèle commémorative.

LA SOCIETE DE CHASSE DE CESTAS ORGANISE :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 7 mars 2021 à 9h30

Cabane de chasse située en bordure de l'aérodrôme, accès au ball-trapp.

Gestes barrières et masques obligatoires

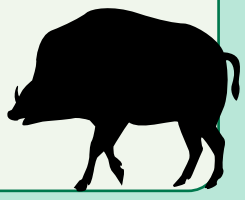

InfoDroits
INFORMATION JURIDIQUE & FORMATION

VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?

Sur les thèmes suivants : contrats (assurances, vente, location, crédit...), travail (conditions de travail, licenciement...), famille (mariage, divorce, pension alimentaire, autorité parentale...), procédures (aide juridictionnelle, expulsion, saisies...), personnes (état civil, nationalité, tutelle...), droit public (responsabilités, permis de conduire...).

INFODROITS VOUS REPOND

Des permanences gratuites d'information et d'orientation juridiques se tiennent chaque mois sur rendez-vous à Cestas.

Contact et prise de rendez-vous au 05 56 45 25 21

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES À CESTAS

Devant le constat de la prolifération des moustiques en 2020 la municipalité a décidé d'engager une action pour réduire leur nuisance. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une convention passée entre la Préfecture de la Gironde et une société Actopictus chargée d'intervenir sur tout le département. La mairie est en cours de contractualisation avec cette société pour pouvoir intervenir dès le printemps.
Cette société va procéder à un diagnostic sur la commune. Elle établira un rapport avec des préconisations à destination du service Environnement de la mairie et des particuliers, chacun ayant un rôle à jouer dans la lutte contre les moustiques. Ce rapport et ces préconisations seront présentés lors d'une réunion pour la population prévue pour le mois de juin 2021 en tenant comptes des conditions sanitaires du moment.
D'ici là, nous vous tiendrons informés mensuellement de l'avancement de ce projet dans le journal Cestas Infos.

Informations : environnement@mairie-cestas.fr ou bernard.rivet@mairie-cestas.fr

Horaires d'ouverture des Services Administratifs Municipaux

SERVICES ADMINISTRATIFS sur rendez-vous
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Fermés le samedi

Horaires d'ouverture des bureaux de Poste de Cestas

LA POSTE

CESTAS PRINCIPAL, 6 chemin Pujau :
lundi : 13h30 - 17h
mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
9h - 12h et 13h30 - 17h30 - samedi : 9h - 12h

CESTAS PRINCIPAL, CARRE PRO + BOITES POSTALES,
du lundi au vendredi : 8h - 10h et 13h15 - 16h
samedi : 8h - 12h

AGENCE POSTALE de Cestas Réjouit
Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h
Samedi de 9h à 11h30
Levée du courrier du lundi au vendredi à 13h30

CESTAS GAZINET :
lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h -12h et 14h - 17h
mardi : 9h30 - 12h et 14h - 17h - samedi : 9h - 12h

DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE

Chemin du 20 Août 1949 - 05 57 12 50 35
Horaires d'ouverture consultables sur www.jalleeaubourde.fr

Déchetterie :
Horaires d'hiver de la déchetterie du 1er nov 2020 au 31 mars 2021 :
- Lundi et Jeudi 13h-17h accès libre
- Mardi Mercredi Vendredi Samedi 9h-12h (accès libre) 14h-17h (sur Rendez-vous)
- Dimanche 8h-12h accès libre.

Pour plus d'information : www.jalleeaubourde.fr

CINÉMA REX Programmes

Votre Cinéma Le Rex de Cestas

restera fermé.

Une information sur la date de réouverture

et la programmation à venir

sera disponible sur le site :

www.cinerexcestas.fr

Information :
La validité des tickets CE et des Abonnements sera repoussée et tiendra compte de la durée du confinement.

Tarif plein 7.50€ - Réduit 5.80€ - Abonnement 53€ les 10 places
Tarif RSA/moins de 14 ans : 4€
Tarif spécial entre 17h et 19h du lundi au vendredi 5.80€
Cinéma : 05 56 31 30 55 - Mail : cinerexcestas@gmail.com

INFOS

www.mairie-cestas.fr
Site officiel de la Mairie de Cestas

INFORMATION MUNICIPALE : IDENTIFICATION DES CHATS ET DES CHIENS

L'identification des chiens est obligatoire en France depuis le 22 juin 1989 par tatouage ou puce électronique. Pour les chats, l'identification (puce ou tatouage) est obligatoire depuis 2012 (loi n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 28) visant les chats de plus de sept mois nés après janvier 2012 mais il est fortement conseillé pour les chats nés avant cette date. Cette identification est obligatoire que l'animal soit vendu ou cédé à titre gratuit, la démarche et le coût de l'identification est à la charge du vendeur ou de la personne cédant le chat ou le chien. Tout animal non pucé ou tatoué est donc considéré, aux yeux de la loi, comme n'ayant pas de propriétaire.

Cette identification reste le meilleur moyen pour un maître de retrouver son compagnon s'il est perdu. Il permet à l'animal d'être répertorié sur un fichier où figurent les coordonnées de son propriétaire. Vous optimisez donc vos chances de le retrouver en cas de perte. De plus, cela permet de le protégé s'il est trouvé blessé sur la voie publique dès lors il pourra être soigné plus rapidement mais aussi de lutter contre les vols et le trafic d'animaux.

Enfin, si vous changez de domicile, n'oubliez pas de communiquer votre changement d'adresse à l'I-CAD (organisme national) permettant de retrouver votre animal en cas de perte, De plus, cette identification est indispensable pour pouvoir les vacciner contre la rage et voyager en dehors de France.

La puce électronique permet aussi une identification fiable pour les animaux de compagnie. Elle se pose au niveau du cou, côté gauche, elle est de la taille d'un grain de riz. Le coût de la pose chez votre vétérinaire est d'environ 70€ pour un chat et 80€ pour un chien.

Attention, un animal sans tatouage peut donc être porteur d'une puce électronique et avoir un maître. Pour lire la puce, il faut vous rendre chez votre vétérinaire qui peut vous communiquer le nom du propriétaire de l'animal et ainsi lui éviter la fourrière. L'identification et le passeport sont obligatoires dans le cadre de vos voyages à l'étranger (y compris dans la communauté européenne) mais également lors de vos déplacements en France pour entrer par exemple dans certains campings, pensions....

INFORMATION MUNICIPALE

Il est rappelé que la détention de chiens classés en première et deuxième catégorie, impose une **DECLARATION OBLIGATOIRE EN MAIRIE et l'OBTENTION D'UN PERMIS DE DETENTION** comme spécifié dans les textes de loi du 6 janvier 1999 et du 20 juin 2008, textes qui renforcent les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens suceptibles d'être dangereux (classification : 1ère et 2ème catégorie).

Cette démarche obligatoire se fait en mairie et sur rendez-vous au 05 56 78 13 00 ou en prenant contact sur : police.municipale@mairie-cestas.fr

Imprimé avec des encres à base végétale, sur du papier issu de forêts gérées durablement.
Impression : Laplante à Mérignac - RCS Bordeaux 337 926 745

Secteur 1

Bac Ordures Ménagères : Mardi et Vendredi — **Bac pour le tri : Mardi**

ARBOUSES (ALLÉE DES) • ARESTIEUX (CHEMIN DES) • ARNAUTON (CHEMIN D') • ARREPIT (IMPASSE DE L') • ARRESTÈRE (CHEMIN DE L') • AUGUSTE (CHEMIN D') • AVERANS (ALLÉE DES) • BÉCADE (ALLÉE DE LA) • BILLAOUDE (IMPASSE DE LA) • BOULEAUX (ALLÉE DES) • BOURDALAT (ALLÉE) • BRANNE (ALLÉE DE LA) • BRÉMONTIER (AVENUE) • BRUC (ALLÉE DU) • CANTEGRIT (ALLÉE) • CHAMBRELENT (RUE) • CHANTEBOIS (CHEMIN DE) • CHARTREUSE (ALLÉE DE LA) • COMBELONGE (ALLÉE) • CURIE (RUE) • DOU SAOURUC (CHEMIN) • FONTAINE (CLOS DE LA) • FOSSES (CHEMIN DES) • FRÊNES (CHEMIN DES) • GARE (AVENUE DE LA) • GART (ALLÉE DU) • GART (PLACE DU) • GENÉVRIERS (CHEMIN DES) • GIROLLES (ALLÉE DES) • GRAND PAS (CHEMIN DU) • GRIBOTS (ALLÉE DES) • LOU HAOU (IMPASSE) • LOU MIRAIL (IMPASSE) • LOU PECHEN (CHEMIN DE) • LOU PEREY (IMPASSE DE) • LOU TRIBAIL (CHEMIN DE) • MAGNANS (CHEMIN DES) • MAGNOLIAS (PLACE DES) • MAGUICHE (ALLÉE DE) • MALORÈS (CLOS) • MARC NOUAUX (AVENUE) • MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY (AVENUE DU) de 1 à 81 et de 2 à 322 • ORIOUS (ALLÉE DES) • OSIER (CHEMIN DE L') • OUBREY (CHEMIN DE L') • PASTEUR (RUE) • PIGNOTS (ALLÉE DES) • PINS (ALLÉE DES) • PRATVIELS (AVENUE DES) • PROFESSEUR FLEMING (AVENUE DU) • RÉPUBLIQUE (PLACE DE LA) • ROSIERS (RUE DES) • ROUQUET (ALLÉE DU) • SAINT-EXUPÉRY (AVENUE) • SAOUSINE (ALLÉE DE LA) • SAULES (AVENUE DES) • SEGUE (CLOS DE LA) • TRIDES (ALLÉE DES) • VERDUN (AVENUE DE).

Secteur 2

Bac Ordures Ménagères : Mardi et Vendredi — **Bac pour le tri : Mardi**

ABELLAYRE (CLOS DE L') • ALBERT CAMUS (AVENUE) • BARBOURE (ALLÉE DE) • BARRACOTES (CHEMIN DES) • BASTIAN (CHEMIN) • BEAUSÉJOUR (RUE) • BEDOUT (CHEMIN DE) • BEL-AIR (RUE) • BELLEMER (CHEMIN) • BOIS DU GROS CHÊNE (CHEMIN DU) • BONLIEU (RUE) • BRIQUETTERIE (CHEMIN DE LA) • BUSCASSEY (CHEMIN DU) • CARRETEY (ALLÉE DU) • CARRETTE (CHEMIN DE LA) • CHALETS (RUE DES) • CHAMP-ROLLET (AVENUE) • CHAPPEMENT (ALLÉE DE) • CRABEY (ALLÉE DU) • CRASTE (ALLÉE DE LA) • DERRATIER (CHEMIN) • EDMOND ROSTAND (RUE) • ESTELLE (AVENUE DE L') • ÉTANGS (CHEMIN DES) • HOURQUE (CHEMIN DE LA) • JEAN COCTEAU (RUE) • JEAN JAURÈS (AVENUE) • JEAN MOULIN (AVENUE) • JULES FERRY (RUE) • JULIEN DUCOURT (AVENUE) • LAHARGUE (RUE) • LOU MARES (CHEMIN DE) • LOU PRADOT (CHEMIN DE) • LOUS GUITS (IMPASSE) • OUEY (CHEMIN DU) • PARC (CHEMIN DU) • PEYMARTIN (RUE) • PIÈCE D'HENRY (CHEMIN DE LA) • PIGNADEY (ALLÉE DU) • SERIGNAN (CHEMIN DE) • TILLIERES (ALLÉE DES) • TRAVERSIÈRE (ALLÉE).

Secteur 3

Bac Ordures Ménagères : Mardi et Vendredi — **Bac pour le tri : Mercredi**

ARCACIA (CHEMIN DE L') • BESSON (CHEMIN DE) • CANÉJAN (CHEMIN DE) • CAUSSAT (CHEMIN DE) • DUBOURDIEU (CHEMIN) • ECHAME (CHEMIN DE L') • ESCALEY (CHEMIN DE L') • ESTREME (CHEMIN DE L') • FONTANELLES (CHEMIN DES) • GRAOUEYRE (CHEMIN DE LA) • HAOUTOU (CHEMIN DE L') • HOUN SURJENTE (CHEMIN DE LA) • JUDIEUX (CHEMIN DE) • LOU BOURNAC (CHEMIN DE) • LOU FLOC (CHEMIN DE) • LOU HIGUEY (IMPASSE DE) • LOU LABAT (CHEMIN DE) • LOU MÉOU (CHEMIN DE) • MAGNAGE (CHEMIN DE) • MARTICOT (CHEMIN DE) • PETIT TRIANON (CHEMIN DU) • PRATS (ALLÉE DES) • RUCHER (CHEMIN DU) • SALVADOR ALLENDE (CHEMIN DE) • SOURCES (CHEMIN DES).

Secteur 4

Bac Ordures Ménagères : Lundi et Jeudi — **Bac pour le tri : Mercredi**

19 MARS 1962 (AVENUE DU) • **20 AOÛT 1949** (PLACE DU) • AGNEROT (CHEMIN DE L') • AMASSE (AVENUE DE L') • AMOUR (ALLÉE D') • ARAY (CHEMIN D') • ARCHAOUT (CHEMIN DE L') • ARREDAY (IMPASSE DE L') • ARROUDET (CHEMIN DE L') • BARON HAUSSMANN (AVENUE DU) du 1 au 37 et à partir du 57 côté impair • BARRADE (CHEMIN DE LA) • BERGERIE (CHEMIN DE LA) • BIDAOU (IMPASSE DU) • BIGANOUN (IMPASSE DU) • BIRE-HUC (ALLÉE) • BIROULAYRES (IMPASSE DES) • BRUYÈRES (AVENUE DES) • CARDOUNETS (ALLÉE DES) • CASSY MOULINEY (CHEMIN DU) • CHÊNAIE (AVENUE DE LA) • COLONEL SALDOU (AVENUE DU) • DOU LISEROUN (CHEMIN) • DOUS CAMS (AVENUE) • DOU MOULINEY (CHEMIN) • FOURC (ROUTE DE) • GABOT (ALLÉE DU) • GAHUS (ALLÉE DU) • GAT ESQUIROU (CHEMIN DU) • GEMMEURS (AVENUE DES) • GRAVEYRON (CHEMIN DU) • GUITAYNE (CHEMIN DE) • HAITZA (PLACE) • HAOUGUEYRE (CHEMIN DE L') • HAOUSOT (CHEMIN DE L') • HOST (CHEMIN DE L') • HOUSTEAU DE HAUT (CHEMIN DE L') • LÈBE (CHEMIN DE LA) • LOU CARIOT (IMPASSE) • LOU CAZAOU (CHEMIN) • LOU DAYLLAYRE (IMPASSE) • LOU GRAND TRUC (IMPASSE DE) • LOU HEN (IMPASSE) • LOU POT (CHEMIN DE) • LOU POUMEY (CHEMIN DE) • LOU POUSSE CRAMPOUN (CHEMIN DE) • LOU RENART (CHEMIN DE) • LOUS ESCANATS (CHEMIN DE) • MADEMOISELLE DE LA HARPE (AVENUE) • MOULIN DE LA MOULETTE (CHEMIN DU) • ORMEAUX (CHEMIN DES) • PALOMBIÈRE (CHEMIN DE LA) • PALOUME (CHEMIN DE LA) • PARGOT (CHEMIN DU) • PETILLE (CHEMIN DE LA) • PIERRETTES (CHEMIN DES) • PIGNE METCHE (ALLÉE) • PINEDE (ALLÉE DE LA) • PIOC (IMPASSE DU) • PITEY (CHEMIN DE) • RASCLET (CHEMIN DU) • REINHEIM (AVENUE DE) • ROUILLE (CHEMIN DE LA) • SABLIÈRE (CHEMIN DE LA) • SABLOUN (ALLÉE) • SOUMELAIRE (ALLÉE) • SOURCE DE GUITAYNE (PLACE DE LA) • TAUZINS (AVENUE DES) • TCHANCAT (ALLÉE) • TRONQUEYRA (CHEMIN DE) • TUILIÈRE (CHEMIN MAYNE DE LA).

Secteur 5

Bac Ordures Ménagères : Lundi et Jeudi — **Bac pour le tri : Lundi**

AGRÉOU (ALLÉE DE L') • AOUBEC (CHEMIN DE L') • AOUDOUGUE (CHEMIN DE L') • AOUGUITCHE (CHEMIN DE L') • AOUILLES (CHEMIN DES) • ARGELAS (CHEMIN DES) • BREGNES (CHEMIN DE) • CAMELINAT (AVENUE) • CANAOUÈRE (CHEMIN DE LA) • CANAULET (CHEMIN DU) • CANTELAUDE (CHEMIN DE) • CHOISY LA TOUR (PLACE) • CLOS GODIN (IMPASSE DU) • COURTILAS (ALLÉE DU) • ÉCUREUILS (ALLÉE DES) • FAISSONNATS (ALLÉE DES) • GALIPS (ALLÉE DES) • GARENNOTTE (ALLÉE DE LA) • GASPE (CHEMIN DE LA) • GREPINS (ALLÉE DES) • JAOUGES (CHEMIN DES) • JACQUETS (IMPASSE DE) • JINESTES (CHEMIN DES) • LANDE (ALLÉE DE LA) • LOIGNAN (CHEMIN DE) • LOU BOUTCHI (CHEMIN DE) • LOU BREU (CHEMIN DE) • LOU GRINGOUN (CHEMIN DE) • LOU JUN (CHEMIN DE) • LOU PARROUPIAN (CHEMIN) • LOU PRAT DE LANE (CHEMIN DE) • LOU SOUREIL (CHEMIN DE) • LOU TRAOULEY (CHEMIN DE) • LOUS GROUGNS (CHEMIN DE) • LUGAN (CHEMIN DE) • MATRASSE (CHEMIN DE LA) • MOURISSE (CHEMIN DE LA) • PEGUILLEYRE (PLACE DE LA) • PEYRE (CHEMIN DE) • PIÈCES DE CHOISY (CHEMIN DES) • PIGNES (ALLÉE DES) • PLUJE (CHEMIN DE LA) • PRIEURÉ (AVENUE DU) • RÉJOUITS (CHEMIN DE) • SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE (AVENUE) du 2 au 26 et du 41 au 57 • SANGUINE (ALLÉE DE LA) • TEULERE (ALLÉE DE LA) • TEULES (CHEMIN DES) • URILLE (CHEMIN DE L').

Secteur 6

Bac Ordures Ménagères : Mardi et Vendredi — **Bac pour le tri : Mercredi**

33ÈME RÉGIMENT D'ARTILLERIE (PLACE DU) • ABEUILLE (CHEMIN DE L') • AOUZETS (CHEMIN DES) • ARNAUD MILON (IMPASSE) • BARON HAUSSMANN (AVENUE DU) du 39 au 44 • BIALA (CHEMIN DU) • BIOULETTE (CHEMIN DE LA) • BISCARDES (CHEMIN DES) • BOIS DU CHEVREUIL (AVENUE DU) • BOSQUETS DE PUJAU (PLACE) • BOUTIQUES (CHEMIN DES) • BREUILLAUD (CHEMIN DU HAMEAU DE) • BROUCHETS (CHEMIN DES) • CABANE (CHEMIN DE LA) • CHANOINE PATRY (PLACE DU) • CHANTEFONTAINE (CHEMIN DE) • CHÂTAIGNIERS (ALLÉE DES) • CHIBALEY (ALLÉE DU) • CLOS HAUSSMANN (RÉSIDENCE) • COPPINGER (ALLÉE DE) • COUDISALE (CHEMIN DE LA) • CRABES (CHEMIN DES) • DAMISELE (CHEMIN DE LA) • DOU SARPOUT (CHEMIN) • DOUS HILATS (CHEMIN) • ECHOUNAT (CHEMIN DE L') • ÉGLISE (CHEMIN DE L') • ESPERAC (CHEMIN DE L') • ESTEY (CHEMIN DE L') • ESTOURNET (PLACE DE L') • GAILLARDEAU (CHEMIN DE) • GRAOUILLE (CHEMIN DE LA) • GRAVES (PLACE DES) • HÔTEL DE VILLE (PLACE DE L') • JALLE (CHEMIN DE LA) • LILAS (CHEMIN DES) • LOU BILLOUAYRE (CHEMIN DE) • LOU BIOLE (CHEMIN) • LOU CASAYRE (CHEMIN DE) • LOU CORN (CHEMIN DE) • LOU GAY (PLACE DE) • LOU JOUQUET (CHEMIN DE) • LOU MADREY (CHEMIN DE) • LOU PALOT (CHEMIN DE) • LOU PAOU (CHEMIN DE) • LOU PARPAILLOUN (CHEMIN DE) • LOU PERPET (CHEMIN DE) • LOU PLOUM (CHEMIN DE) • LOU SANLIÉ (CHEMIN DE) • LOU TCHOTT (CHEMIN DE) • LOUP (IMPASSE DU) • LOUS SENJAQUE (CHEMIN DE) • LOUVETIÈRE (CHEMIN DE LA) • MARÉCHAL JUIN (AVENUE DU) • MUTE (CHEMIN DE LA) • PAS DU CHEVREUIL (CHEMIN DU) • PAS DU GROS (CHEMIN DU) • PELOUE (DOMAINE DE LA) • PIMPAILLA (CHEMIN DU) • PONT DE L'EAU BOURDE (CHEMIN DU) • PRE DE L'AMY DOMI (CHEMIN DU) • PUJAU (CHEMIN DE) • PUPE (PLACE DE LA) • RIBEYRE (CHEMIN DE LA) • RIBEYROT (AVENUE DU) • ROUSSETTE (CHEMIN DE LA) • SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE (AVENUE) du 56 au 116 et du 105 au 145 • SEGUE (CHEMIN DE LA) • SEGUIN (CHEMIN DE) • SEMERRE (CHEMIN DU) • SOUVENIR (PLACE DU) • TENQUES (CHEMIN DES) • TIRASSES (CHEMIN DES) • TRIGAN (CHEMIN DE) • TRINQUET (IMPASSE DU) • VALMONT AGARD (RUE) • VERDERY (CHEMIN DE) • VIGNAU (IMPASSE DU).

Secteur 7

Bac Ordures Ménagères : Mardi et Vendredi — **Bac pour le tri : Mercredi**

AGULLOUN (CHEMIN DE L') • BAGNERES (AVENUE PASCAL) • BARRAC (IMPASSE DU) • BORDES (AVENUE DES) • BOUVIERS (CHEMIN DES) • BUISSON DU LUC (CHEMIN) • CAPDARIOU (IMPASSE) • CAPLANE (AVENUE DE) • CHAÜS (CHEMIN DES) • CLOTTE (IMPASSE DE LA) • COURTILE (CHEMIN DU) • CROIX D'HINS (CHEMIN DE LA) • CRUQUE PIGNON (CHEMIN DE) • ESQUIROUN (CHEMIN DE L') • FAGOTTE (CHEMIN DE LA) • FERMES (ROUTE DES) • GARBE (CHEMIN DE LA) • GARDILLOTS (CHEMIN DES) • GARENNE (CHEMIN DE LA) • GARS (CHEMIN DES) • HAMEAU DE GALANT (LOT) • HARRIE (ALLÉE DE LA) • JARRY (CHEMIN DE) • LAPIN (CHEMIN DU) • LOU CABEIL (CHEMIN DE) • LOU JIOU (CHEMIN DE) • LOU LICOT (CHEMIN DE) • LOU PACHIROC (CHEMIN) • LOU PAILLEY (ROND-POINT DE) • LOU RAOUBOUN (IMPASSE) • LOUS ARNES (CHEMIN DE) • MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY (AVENUE DU) à partir de 95 et à partir de 324 • MILLADE (ROND-POINT DE LA) • MONUMENT CHAMBRELENT (CHEMIN DU) • MOULIEIL (ALLÉE DU) • MULETIERS (CHEMIN DES) • PALANQUE (CHEMIN DE LA) • PETITE VALLEE (CHEMIN DE LA) • PEUPLIERS (CHEMIN DES) • PIERROTON (AVENUE DE) • PINS FRANCS (CHEMIN DES) • POT AU PIN (CHEMIN DU) • RESINIER (IMPASSE DU) • RUISSEAU (CHEMIN DU) • SAINT-ALBAN (IMPASSE) • SAINT ELOI DE NOYON (CHEMIN) • SAINT-HUBERT (AVENUE) • SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE (AVENUE) 171 et plus • SAINT-MARTIN (CHEMIN) • SAINT-MÉDARD (CHEMIN) • SAINT-NICOLAS (AVENUE) • SAINT-RAYMOND (CHEMIN) • SAINT-ROCH (CHEMIN) • SAINT-SÉBASTIEN (CHEMIN) • SAUCATS (ROUTE DE) • SOURCE (CHEMIN DE LA) • STATION (CHEMIN DE LA) • TAOUDIOTS (IMPASSE DES) • TOQUETOUCAU (AVENUE DE

Secteur 9

Bac Ordures Ménagères : Lundi et Jeudi — **Bac pour le tri : Vendredi**

ARRIGA (PLACE DE L') • ARRIOU (CHEMIN DE L') • ESCOURRE (CHEMIN DE L') • LIBÉRATION (AVENUE DE LA) • PAS DU RENARD (ALLÉE DU) • PRÉ AUX CLERCS (AVENUE DU).

Secteur 10

Bac Ordures Ménagères : Lundi et Jeudi — **Bac pour le tri : Jeudi**

ABARSAC (CHEMIN DE L') • ASTOURET (CHEMIN DE L') • BARAIL (CHEMIN DU) • BARAILLOT (CHEMIN DU) • BARON HAUSSMANN (AVENUE DU) à partir du n°46 côté pair • BENTÈNE (CHEMIN DE LA) • BERNAT PESCAYRE (CHEMIN) • BOUHEBEN (ALLÉE) • BRIQUETIERS (CHEMIN DES) • BRULIS (CHEMIN DU) • CAMPARIAN (CHEMIN DE) • CANE (CHEMIN DE LA) • CANTARANES (CHEMIN DES) • CHAPET (CHEMIN DE) • CHARDONNERETS (ALLÉE DES) • CLARINES (CHEMIN DES) • DOU CASTETS (CHEMIN) • DOU GRIT (CHEMIN) • ENTRE LES LAGUNES (CHEMIN) • ESTIBERE (CHEMIN DE L') • GRAND CHÊNE (PLACE DU) • HOUSSAIE (CHEMIN DE LA) • IROUNDE (ALLÉE DE L') • LAGUNON (CHEMIN DU) • LOU COT (CHEMIN DE) • LOU FRAGUEY (CHEMIN DE) • LOU JAS (CHEMIN DE) • LOU LABRIT (CHEMIN) • LOU MESPLEY (CHEMIN) • LOU MOUTOUN (AVENUE) • LOU PACADJE (CHEMIN DE) • LOU PESEGUEY (CHEMIN) • LOU SERIGEY (CHEMIN) • LOU TEOULEY (IMPASSE DE) • LUTS (CHEMIN DE LA) • MARECHAL LECLERC (AVENUE) • MIMAUT (CHEMIN DE) • MOUTINE (CHEMIN DE LA) • NID DE L'AGASSE (CHEMIN DU) • OCTAVIE (CHEMIN DE L') • PELETTE (CHEMIN DE LA) • PERLIT (IMPASSE DE LA) • PERNICHE (CHEMIN DE LA) • PICHELÈBRE (CHEMIN DE) • PONT DE TAVERNE (CHEMIN DU) • ROUZADE (CHEMIN DE LA) • SANGALETE (CHEMIN E LA) • TOURTE (CHEMIN DE LA) • VICTOR BALTARD (CHEMIN).

Ne pas jeter sur la voie publique

PENSEZ À SORTIR VOS BACS LA VEILLE AU SOIR

Jours de Collecte 2021 — Cestas —

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE
CANÉJAN CESTAS SAINT JEAN D'ILLAC

CALENDRIER DE COLLECTE DU VERRE BAC BLEU

VOTRE JOUR DE COLLECTE DU VERRE CORRESPOND À LA COULEUR DE VOTRE SECTEUR
Attention pour les immeubles collectifs, les jours de collecte du tri et du verre s'effectue toujours une fois par semaine le mercredi

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

La collecte a lieu de 5h à 21h.

MODALITÉ DE COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS :
Bacs d'ordures ménagères : Pas de collecte
Bacs de recyclable :
Collecte les jours fériés ; sauf le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai où la collecte est décalée au samedi suivant.

Secteur	Ordures Ménagères	TRI sauf pour les collectifs
Secteur 1	Mardi et Vendredi	Mardi
Secteur 2	Mardi et Vendredi	Mardi
Secteur 3	Mardi et Vendredi	Mercredi
Secteur 4	Lundi et Jeudi	Mercredi
Secteur 5	Lundi et Jeudi	Lundi
Secteur 6	Mardi et Vendredi	Mercredi
Secteur 7	Mardi et Vendredi	Mercredi
Secteur 9	Lundi et Jeudi	Vendredi
Secteur 10	Lundi et Jeudi	Jeudi

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Problème de collecte, question sur les emballages recyclables, réservation d'un composteur...

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE
Hôtel de Ville de Cestas
2 Avenue du Baron Haussmann - 33610 CESTAS
05 56 78 13 00 - www.jalleeaubourde.fr
dechets@jalleeaubourde.fr

CITEO